LA CHÂTRE

ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ECOLE

MATERNELLE MARIE-LOUISE LAGUERRE ❑ ELEMENTAIRE DELACROIX ❑ ELEMENTAIRE ROLLINAT ❑

Imprimé destiné aux familles habitant une commune extérieure et souhaitant inscrire leur enfant dans une école de LA CHÂTRE.

Attention : La dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile. La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternelle) et doit être renouvelée au moment du passage au CP (élémentaire). En revanche aucune dérogation n'est demandée pour le passage de l'école Delacroix à l'école Rollinat. Ce passage se fait automatiquement.

Cet accord est toujours délivré sous réserve de places disponibles dans l'école souhaitée après admission des enfants de la commune.

L'ENFANT

Nom : ..... Prénom..... Sexe : F ❑ M ❑
Né (e) le : ..... Lieu de naissance.....

LES RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Situation professionnelle.....

Responsable légal 2

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Situation professionnelle.....

CRITERES

❑ Passage de l'école maternelle à l'école élémentaire
❑ Frères/sœurs déjà scolarisés dans les écoles de La Châtre
❑ Classe ULIS
❑ Enfant dont l'un des deux parents travaille à la Châtre
❑ Si les deux parents travaillent :
Garde de l'enfant pendant le temps périscolaire par des personnes demeurant à La Châtre (assistante maternelle, grands-parents, autres). Préciser le nom et les coordonnées de la personne qui garde l'enfant.
.....
.....
❑ Raisons médicales
❑ Autres motifs (à préciser par un courrier et justificatifs à joindre)

⇨

SIGNATURE DES PARENTS

Je, soussigné(e)……..
atteste sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que j'ai connaissance des tarifs concernant la restauration, la garderie et le service de ramassage scolaire.

Votre demande sera examinée par la commission jeunesse et la décision prise par le Maire.

Elle vous sera communiquée par courrier après délibération.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Avis de la commission jeunesse ❑ favorable ❑ défavorable
En date du ……

Avis du Maire ❑ favorable ❑ défavorable
En date du ……

Document à compléter et à retourner **avant le 16 mai 2025** à :

Services Scolaires
Mairie
36400 LA CHATRE
virginie.malet@mairie-lachatre.fr